

SOUPÇONNÉ DE CORRUPTION ET D'ESCROQUERIE Le maire de Cogolin mis en examen

PAGE 5

Le maire de Cogolin écope d'une nouvelle mise en examen

Dans le cadre d'une vaste enquête sur le port de plaisance, Marc-Etienne Lansade est désormais soupçonné de corruption, escroquerie et complicité de détournement de fonds.

L'histoire municipale se corse pour l'édile de Cogolin. Ce mois de septembre a ressemblé à un chemin de croix pour Marc-Etienne Lansade : condamné pour abus de faiblesse (il a fait appel), recalé dans son désir d'expulser un exploitant de camping sur le très convoité Yotel, voilà que le parquet de Marseille a alourdi sa barque avec de récentes poursuites : corruption, escroquerie en bande organisée et détournement de fonds publics, révèle *Le Monde* qui a échangé avec l'avocat de l'entrepreneur ayant obtenu le marché de commercialisation du Port des Marines.

Sollicité début octobre par *Var-matin* sur l'évolution du dossier, le parquet de Marseille avait botté en touche : « *Les investiga-*

tions se poursuivent. » Sous le feu d'une enquête de la JIRS depuis 2019 (Juridiction interrégionale spécialisée auprès du tribunal judiciaire) sur les conditions d'attribution de ce marché du port, suspendu par le tribunal en 2018, le maire de Cogolin essuie aujourd'hui une très lourde déconvenue.

S'il avait été mis en examen le 7 juillet 2021 pour favoritisme dans le cadre de l'attribution du marché du port, M. Lansade était considéré comme témoin assisté pour les faits de détournement de fonds publics, faux et usage de faux.

Dessous-de-table faramineux

Mais cet été, les protagonistes de ce dossier ont à nouveau été entendus. Et les planètes se sont alignées : le gérant de la so-



« *Septembris horribilis* » pour le maire de Cogolin, empêtré dans un scandale financier autour du port de plaisance, pour lequel il a été mis en examen.

(Photo N. Sa.)

ciété Yin & Yang, Jean-Michel Hayotte, ne serait pas resté le muet du sérail face

au juge d'instruction. Des aveux tapageurs. Lors de son audition, cet homme

d'affaires a relaté comment il avait obtenu ce juteux marché estimé à 8 M d'euros. Surtout, il a dévoilé le montant du bakchich, en espèces, qu'il aurait versé afin d'obtenir ce contrat : 1,2 M d'euros. Qui a touché le pactole, comment a-t-il été dissimulé ? C'est peut-être le dernier mystère de ce dossier.

Trois versions, quelle vérité ?

Marc-Etienne Lansade, par la voix de son avocat clame qu'il n'était au courant de rien et que toute cette manipulation s'est déroulée dans son dos. « *Il conteste complètement les déclarations de M. Hayotte* » qui cible pourtant le maire. « *On savait que ça planait sur le dossier. J'attends de voir des éléments plus factuels* », déroule M^e Lucien Simon pour qui cette re-

qualification (mise en examen supplétive) n'est pas une révolution.

L'élu cogolinois charge, au passage, copieusement l'ex-directeur de la régie du port, Eric Giorsetti, qui fut aussi son directeur de cabinet. « *Les contacts ont été très réduits avec M. Hayotte. C'est Eric Giorsetti qui l'a présenté au maire* », cadre son avocat. Une ligne de défense qui l'épargne avantageusement. Contacté, Eric Giorsetti n'a voulu faire « *aucun commentaire. Ils seront faits le moment venu* » confirmant qu'il avait été entendu cet été. « *J'ai répondu aux questions de la juge d'instruction.* »

Contacté hier, l'avocat de Jean-Michel Hayotte n'a pas donné suite. Idem pour le parquet de Marseille.

N. SA.